

PROGRAMME DE RECHERCHE
« POLITIQUES PUBLIQUES ET PAYSAGES :
ANALYSE, EVALUATION, COMPARAISONS »

Rapport final de synthèse

6 mars 2003

Les processus de mise en œuvre des politiques publiques de paysage en milieu périurbain : intérêts, limites et perspectives des actions conçues avec le concours des paysagistes.

Responsable scientifique : Pierre Donadieu

ENSP, 10, rue du maréchal Joffre, 78009 Versailles, Tel : 01 39 24 62 34

1. OBJECTIF ET DÉMARCHE

La recherche avait pour objectif d'analyser, de comparer et d'évaluer trois politiques publiques de paysage situées dans des territoires périurbains :

- un label de paysage de reconquête dans les coteaux du Layon, au sud d'Angers (Maine et Loire),
- un plan d'actions paysagères mis en œuvre par deux collectivités : l'Institut d'Urbanisme de la région Ile-de-France et le district du plateau de Saclay au sud-ouest de Paris (Essonne et Yvelines),
- un classement de site et une charte communale de paysage concernant les falaises de la Roche-Guyon, dans le cadre du Parc naturel régional du Vexin Français, au nord-est de Paris (Yvelines et Val d'Oise).

La démarche mise en œuvre a été :

- de mettre en évidence dans chaque site l'évolution géographique des paysages (déprise agricole ou extension de l'urbanisation et des activités industrielles) qui apparaissent comme l'origine des actions publiques,
- d'analyser les modalités de mise en œuvre des actions publiques par les différents acteurs (Etat, collectivités, etc.),
- de révéler l'évolution des représentations des paysages dans chaque site (vus par les artistes comme par les habitants),
- enfin de chercher à savoir si les actions mises en œuvre s'étaient traduites par les effets escomptés et si des indicateurs simples pouvaient en rendre compte.

2. LE DÉROULEMENT DU PROJET

2.1 Les partenaires

- Partenaires ayant effectivement contribué aux travaux de recherche.

Équipe :

- En 1999 : André Fleury (Ensp), Fabienne Joliet (INH Angers), Anne-Sophie Devanne (étudiante INH).
- En 2000 et 2001 : Sandrine Morel (ingénieur INH, DEA “ Jardins, paysages, territoires ” de l’École d’architecture de Paris-la-Villette), Bertrand Gendreau (maîtrise de géographie Université de Poitiers et DEA “ Jardins, paysages, territoires ”).
- Depuis le début : Mouez Bouraoui et Nathalie Dumont-Fillon (paysagistes Dplg, titulaires du DEA “ Jardins, paysages, territoires ”, actuellement docteurs de l’Engref-Ensp en sciences de l’environnement, respectivement chargé de recherche et chercheur associée).

- Pas d’autres partenaires associés au déroulement.

2.2 Difficultés rencontrées

Plusieurs difficultés ont été rencontrées sans qu’il ait été toujours possible de trouver des solutions satisfaisantes :

a) Modification de l’équipe

Le départ de F. Joliet (INH) d’Angers au début de la 2^{ème} année de travail a privé le groupe du chercheur qui se consacrait aux coteaux du Layon. Le relais a été pris tardivement par N. Dumont-Fillon, mais des lacunes ont subsisté (méconnaissance des surfaces exactes de terrasses réalisées, analyse insuffisante du développement du commerce des vins et des pratiques des viticulteurs, etc.).

b) Difficulté d’analyser les paysages ordinaires

S’il a été facile de mettre en évidence les paysages engendrés par le regard des artistes (peintres et photographes notamment), autant les méthodes (appareils photographiques jetables) destinées à révéler les paysages ordinaires des habitants ont été plus difficiles à mettre en œuvre. Les méthodes des sociologues et des ethnologues (ce que n’étaient pas les chercheurs) se seraient sans doute révélées plus pertinentes.

c) Difficultés d’évaluer des actions publiques qui n’étaient pas prévues pour l’être

Autant l’une des actions (le classement) a été facile à évaluer (arrêt ou non de l’extension des sablières), autant les trois autres (le plan d’actions paysagères, la charte de paysage, le label de reconquête) se prêtent mal à cet exercice. Il s’agit en effet autant de politiques dissuasives (arrêter l’urbanisation) que d’actions incitatives (paysagement, construction de terrasses viticoles, etc.). Or d’autres actions publiques (Natura 2000, Route des vins, par exemple), ou des évolutions concomitantes (décrue de l’urbanisation) peuvent jouer un rôle aussi important, sinon plus, pour expliquer le constat d’un succès (l’accroissement du nombre de terrasses ou le quasi arrêt de l’urbanisation).

2.3 Conformité des réalisations au projet initial

(en termes d’objectif, de planning, de démarche)

Le projet initial a été dans ses grandes lignes directrices mis en œuvre :

- Les objectifs ont été atteints, les trois actions publiques principales ont été analysées, comparées et évaluées,
- Le planning a été respecté, dans la mesure où les informations souhaitées ont été, en général, apportées par les travaux programmés (thèses de doctorat, DEA, mémoire d’ingénieur). Toutefois, ces données n’avaient pas toujours la précision et la rigueur souhaitées, dans la mesure où tous les travaux étaient faits par des apprentis-chercheurs (doctorants, DEA). Il a fallu par la suite faire des vérifications et apporter des compléments. Des lacunes ont subsisté.

- Autant les étapes d'analyse et de comparaison ont abouti, autant celle de l'évaluation s'est heurtée à la difficulté de choisir des indicateurs convenables. La méthode adoptée (évolution de la démographie, repérages photographiques, cartographie) n'est pas suffisante. Elle permet néanmoins de ne pas rester muet sur le sujet. Il faut aussi invoquer que le temps qui s'est écoulé est bien trop court pour juger de l'effet de phénomènes complexes et lents (inflexion de processus sociaux et spatiaux).

3. LES RÉSULTATS

3.1 Résumé des acquis

Dans les trois territoires étudiés, différents acteurs publics et privés, en situation dominante, sont à l'origine de la volonté d'orienter selon leurs intérêts l'évolution des sites, en particulier celle de l'occupation du sol. Les sablières, les extensions urbaines, les friches viticoles sont rejetées et chaque action concerne de façon spécifique des espaces plus ou moins importants.

Dans les trois cas, la rupture de l'évolution géographique est marquée surtout dans les années 1950. Aussi, la permanence des paysages souhaités est en pratique celle de l'identité géographique et sociale de cette période ; il reste suffisamment d'éléments pour appuyer, sur un patrimoine hérité, un projet de reconquête des paysages disparus ou menacés. Les coteaux du Layon encore cultivés, les espaces agricoles du plateau de Saclay et ses rigoles du XVIIIe siècle, les peintures de paysages des coteaux de La Roche-Guyon fondent la légitimité de l'action. Même si de nos jours les agriculteurs se font plus rares, ou même ont disparu des coteaux de La Roche-Guyon.

Le classement des coteaux de La Roche-Guyon a agi par blocage direct de l'évolution de certains paysages de la vallée (la forêt alluviale), sur la base d'un texte juridique, la loi du 2 mai 1930. Le plan d'actions paysagères, non fondé sur une loi, s'appuie sur un schéma directeur et devient un outil de paysagement autant que d'urbanisme. Le modèle des terrasses étroites du label de paysage de reconquête, qui correspond à une politique du début des années 1990, n'a pas été suivi, mais cette politique de paysage a été prolongée par une action de la Région Pays-de-Loire : la Convention régionale d'amélioration des paysages et de l'eau. La reconquête viticole des coteaux s'est poursuivie selon des modèles locaux de terrasses.

En outre, d'autres politiques proches accompagnent positivement ces actions publiques de paysage. Les chartes paysagères communales du parc naturel régional du Vexin français contrôlent l'évolution de l'occupation du sol, mais surtout encouragent des modèles de paysages patrimoniaux (les enduits de façades, le pavage des espaces publics, etc.). Les politiques naturalistes établissent des inventaires du patrimoine naturel et préparent dans le cadre du projet Natura 2000, l'installation d'une réserve naturelle.

Pour agir à la fois sur les espaces et sur leurs acteurs, les actions publiques englobent soit l'ensemble d'un territoire géographique (Saclay, tout le plateau ; La Roche-Guyon, tous les coteaux), soit l'ensemble d'une filière professionnelle sur un territoire (les viticulteurs dans les coteaux du Layon). Cela signifie donc que les espaces concernés ont été repérés par les opérateurs de l'action publique, mais que les sites exclus de la protection peuvent trouver des habitants soucieux de leur protection (par exemple le coteau des Noues à Vétheuil qui n'est pas inclus dans le périmètre protégé des coteaux de La Roche-Guyon).

Il est vrai que les trois territoires ont vu leur population se renouveler grâce à l'installation d'habitants ayant choisi les lieux autant pour leur aspect rural (La Roche-Guyon) que pour des raisons financières (faible coût du foncier sur le plateau de Saclay). Dynamiques, ces acteurs " paysagistes " exigeants en ce qui concerne leur cadre de vie étendent leurs projets au-delà de leur propriété jusqu'aux limites de leur commune (limites administratives) voire au-delà (les perspectives). Dans un seul des trois territoires, celui des coteaux du Layon, les associations n'ont pas sollicité les pouvoirs publics pour obtenir une action sur les paysages, sans doute en raison du caractère plus rural des habitants, mais aussi d'une périurbanisation très récente et faible.

En outre, il faut noter que la production d'images de paysage est variable dans chaque territoire. Très avancée sur les coteaux de La Roche-Guyon, abondante et ancienne, elle se perpétue depuis trois siècles. Les productions contemporaines prolongent les regards pionniers des peintres lithographes. Des modèles artistiques et scientifiques se dégagent sur une base commune de paysage pittoresque et de patrimoine naturel. Dans les deux autres sites, et notamment à Saclay, l'apport artistique, récent, se développe grâce aux professionnels, mais le regard des habitants se révèle aussi très sensible aux paysages. Les photographies faites par les habitants montrent une attention récente au décor rural recherché.

Le rôle des paysagistes est évident dans les coteaux de La Roche-Guyon. L'industrie ou l'urbanisation, de même que l'agriculture intensive, n'ont plus leur place dans les paysages souhaités. En revanche, le devenir des anciennes terres agricoles est pris en charge par un nouvel acteur : le naturaliste. Mais le paysage produit est surtout celui de l'inspecteur des sites, habilité à contrôler les nouveaux projets. L'espace privé entre dans l'espace public, mais certains artistes s'inquiètent d'une normalisation du " beau paysage pittoresque ". Ce sont sans doute les chartes paysagères qui accompagneront les évolutions possibles de chaque commune, à condition que les bureaux d'études diversifient leurs propositions et fassent preuve d'originalité. Sur le plateau de Saclay, les paysagistes, architectes et urbanistes ont travaillé ensemble pour produire le plan d'actions paysagères.

Enfin, dans les coteaux du Layon, deux paysagistes se sont succédés. Le premier indique avoir joué un rôle didactique et de médiateur lors des réunions de terrain ; le second a fait des propositions concrètes auprès du Conseil régional. Tous les deux ont insisté sur la qualification des paysages arborés (les pins parasols) et sur la reconquête de la viticulture des coteaux.

3.2 Liste des publications

Rapports et études du laboratoire dans le cadre du programme Politiques publiques et paysages (2000-2003, par ordre alphabétique)

Bouraoui, Mouez. 2001. *Représentations spatiales, pratiques et perceptions sociales du paysage rural/agricole péri urbain. Le cas du plateau de Saclay*. Rapport de recherche pour le Programme national de recherches " Politiques publiques et paysage ", Versailles : Laboratoire de recherches de l'École nationale supérieure du paysage, 120 p.

Bouraoui, Mouez. 2000. *La mise en place des politiques publiques protectrices du territoire. Le cas du plateau de Saclay*. Rapport de recherche pour le Programme national de recherches

“ Politiques publiques et paysage ”, Versailles : Laboratoire de recherches de l'École nationale supérieure du paysage, 70 p.

Bouraoui, Mouez. 2000. *L'agriculture, nouvel instrument de la construction urbaine ? Étude de deux modèles agri-urbains d'aménagement du territoire, le plateau de Saclay, à Paris, et la plaine de Sijoumi, à Tunis*. Thèse de doctorat. Paris : École nationale du génie rural, des eaux et des forêts/ Versailles : l'École nationale supérieure du paysage, 441 p.

Devanne, Anne Sophie. 2000. *La politique " label paysage de reconquête " dans les coteaux du Layon : quand la reconnaissance d'un terroir passe par la mise en valeur du paysage*. Mémoire de fin d'études, Angers : ENITHP Paysage, 102 p.

Donadiou, Pierre. 2001. *Rapport d'avancement de la recherche 2000-2001*. Versailles : Laboratoire de recherches de l'École nationale supérieure du paysage, 8 p. + annexe.

Donadiou, Pierre, Bouraoui, Mouez, Dumont-Fillon, Nathalie, Fleury, André, Joliet, Fabienne. 2000. *Les processus de mise en œuvre des politiques publiques de paysage en milieu périurbain. Rapport intermédiaire 1999-2000*. Versailles : Laboratoire de recherches de l'École nationale supérieure du paysage, 15 p.

Dumont-Fillon, Nathalie. 2002. *Les politiques publiques de paysage et de patrimoine : un outil de gestion des territoires. Le cas du marais Vernier (Eure) et des coteaux de La Roche-Guyon (Val-d'Oise)*. Thèse de doctorat. Paris : École nationale du génie rural, des eaux et des forêts/ Versailles : l'École nationale supérieure du paysage, 302 p.

Dumont-Fillon, Nathalie. 2001. *Les imaginaires des coteaux de La Roche-Guyon. Analyse historique et contemporaine d'une construction sociale et culturelle*. Rapport de recherche pour le Programme national de recherches “ Politiques publiques et paysage ”, Versailles : Laboratoire de recherches de l'École nationale supérieure du paysage, 95 p + 5 annexes.

Dumont-Fillon, Nathalie. 2000. *La mise en place des politiques publiques protectrices du territoire. Le cas des coteaux de La Roche-Guyon*. Rapport de recherche pour le Programme national de recherches " Politiques publiques et paysage ", Versailles : Laboratoire de recherches de l'École nationale supérieure du paysage, 59 p.

Gendreau, Bertrand. 2001. *Les arômes du paysage ou les conditions de l'invention d'un nouveau paysage dans les Coteaux du Layon*. D.E.A "Jardins, Paysages, Territoires", École d'architecture Paris-la-Villette/Université Paris I Panthéon-Sorbonne, sous dir. Pierre Donadiou, 78 p.

Joliet, Fabienne, Devanne, Anne-Sophie. 2000. *La politique " label paysage de reconquête " dans les coteaux du Layon. Compte-rendu de recherche année 1*. 7 p.

Morel Sandrine. 2001. *La photographie au service d'une recherche de représentations sociales de paysage. le paysage des habitants des coteaux de la Roche-Guyon : entre représentation pittoresque et représentation ordinaire*. DEA "Jardins, Paysages, Territoires" École d'architecture Paris-la-Villette/Université Paris I Panthéon-Sorbonne, sous dir. Pierre Donadiou, 61 p.+ illustrations et annexes.

Publications, colloques

- Dumont-Fillon, Nathalie, Bouraoui, Mouez, Perichon, Samuel (et al.). 2002. « L'accès du public aux territoires ruraux est-il compatible avec les pratiques agricoles ? Les cas du plateau de Saclay, du marais Vernier et du bocage rennais » in : Mermet Laurent, Moquay Patrick (dir.) *Accès du public aux espaces naturels*, Hermès, Lavoisier, pp. 165-177.
- Bouraoui, Mouez. 2002. « *L'agriculture, nouvel instrument de la construction paysagiste du rural périurbain* », Les carnets du paysage, n°8, printemps-été 2002, pp. 81-99.
- Dumont-Fillon, Nathalie, Donadieu, Pierre, Bouraoui, Mouez, Fleury, André. 2001. « Le rôle du paysage dans l'aménagement des espaces ruraux périurbains : entre stratégies patrimoniales et agro-industrielles », Colloque international *Dynamique rurale, environnement et stratégies spatiales*, Montpellier, Université Paul Valéry, UMR 5045 Mutations des territoires en Europe.
- Bouraoui, Mouez. 2001. « Nouvelles approches des stratégies de développement agri-urbain dans les systèmes de production des territoires périurbains » in : BERGER Alain (dir.) : *D y n a m i q u e rurale, environnement et stratégies spatiales*. Montpellier : Univ. Paul Valéry, pp. 171-178.
- Dumont-Fillon, Nathalie. 2001. « Les pouvoirs publics créateurs de paysage. Une politique de classement de monument naturel. Les coteaux de La Roche-Guyon (parc naturel régional du Vexin français ». *Actes n°3, du séminaire du 21 décembre 2000 : Étapes de recherches en paysage*, Laboratoire de recherches de l'Ensp, février, pp. 23-32.
- Bouraoui, Mouez. 2000. « The changing social relationship to farming regions and peri-urban development strategies », *Urban Agriculture and Horticulture : the Linkage with urban planning*, Actes du colloque international, juillet, Berlin : Domäne Dahlem.
- Bouraoui, Mouez. 2000. « De Saclay à Sijoumi, deux moments d'agriculture urbaine ». *Actes n°1, du séminaire du 20 décembre 1999 : Étapes de recherches en paysage*, Laboratoire de recherches de l'Ensp, janvier, pp. 38-50.
- Bouraoui, Mouez. 1999. « L'invention paysagiste du plateau de Saclay ». *Le courrier de l'environnement de l'Inra*, n°36, mars, pp. 69-75.
- à paraître : Bouraoui, Mouez, Donadieu, Pierre. « Étude comparative de deux modèles d'aménagement des ceintures vertes périurbaines à Tunis et Paris ». Actes du colloque international *Arbres et espaces verts urbains : du chercheur au gestionnaire*, Maroc : Université Mohamed I, faculté des sciences d'Oujda.

3.3 Autres formes de valorisation et de transfert

La principale valorisation a été faite dans le cadre de la formation :

1. des paysagistes de 2^{ème} et 3^{ème} années de l'ENSP avec :
 - a) un module de 90 heures consacré aux rapports entre les politiques de paysage et la construction des intercommunalités (avec M. Toublanc, P. Guttinger, P. Donadieu et A. Fleury)

b) avec un module de 70 heures en 2^{ème} année consacré à l'analyse de l'évolution des paysages en relation avec les actions publiques à l'échelle du Canton (M. Toublanc, P. Guttinger, Y. Luginbühl)

2. de différentes formations supérieures, notamment au sein du DEA « Paysage, Territoire et Patrimoine » de l'Université Paris 1 (P. Donadieu) et de l'Institut National Agronomique de Paris en 3^{ème} année (P. Donadieu).

3. d'un nouveau master créé avec l'Université de Sousse et l'école d'horticulture et de paysage de Chott-Mariem en Tunisie en 2002 (P. Donadieu, M. Bouraoui).

Dans toutes ces formations, la notion de politiques publiques de paysage a été récemment introduite, en relation avec la convention européenne de Florence de 2000 sur le paysage. Elle permet une analyse plus rigoureuse des politiques publiques regroupées sous le terme d'environnement.

4. CONTRIBUTION DU PROJET AU PROGRAMME

4.1 Perspectives et conditions de généralisation des résultats en dehors du cas d'étude

Les résultats mettent en évidence des phénomènes que les observateurs ont déjà rencontrés, sans toujours pouvoir les analyser avec rigueur et précision :

- un problème de paysage apparaît, dans la conscience collective, avec des changements des formes visibles.

Dans les trois cas étudiés, ces évolutions se manifestent dans les années 1960-70 (l'urbanisation à Saclay, la déprise agricole et viticole ailleurs). Ensuite, c'est la présomption du changement (critiquable a priori), qui déclenche l'action publique (classer pour empêcher l'extension des sablières). Mais c'est aussi la volonté de changement qui motive la reconquête d'un paysage perdu (les coteaux viticoles du Layon). La motivation paysagère fonde en pratique la posture de projet, que le référent soit passé (nostalgie) ou à faire advenir (prospective). La notion de paysage est donc sous tendue par l'idée de mouvement partagé entre deux pôles : l'immobilité, le retour au déjà vu, ou bien l'invention, la création de formes inédites.

- Les sociétés locales peuvent s'impliquer dans la production des paysages auxquels elles aspirent. Les associations de défense de l'environnement du plateau de Saclay ont joué un rôle aussi capital que les Amis du Vexin français ou que les viticulteurs du Layon. Cette mobilisation met sur la scène publique des acteurs associatifs ou professionnels qui réfutent, au nom de leur éthique de groupe, des évolutions non souhaitables (urbanisation massive, carrières, abandon agricole, ligne à haute tension, etc.). La revendication active des paysages souhaités (pittoresques, viticoles, agrestes, etc.) conforte leur identité collective d'appartenance à un territoire choisi (et non subi). Elle favorise souvent l'immobilisation des paysages et invite parfois au raffinement des pratiques sociales dans les lieux existants.

- Dans ce contexte de contrôle social des paysages par ceux qui en usent, les actions publiques sont des outils qui font prévaloir des projets et des groupes sociaux aux dépens d'autres : l'État bloque l'extension des carrières qui devront se développer ailleurs, mais est cohérent avec le label de parc naturel régional qu'il a attribué au Vexin français, sous la pression des notables actifs dans les associations. À Saclay, la Région rachète des terrains qu'elle loue aux agriculteurs et limite les ambitions immobilières dans le cadre d'une politique de Ceinture Verte. Dans le Layon, État et région encouragent les viticulteurs à améliorer à la fois leurs

vins et leurs paysages. Mais dans ce dernier cas, c'est plutôt le tonus du développement local qui est en jeu.

- Enfin, dans ces processus, les paysagistes ont des rôles très différents. Ils peuvent jouer le rôle de l'expert qui fournit des arguments pour un classement de site (l'inspecteur des sites), celui du planificateur qui fédère avec d'autres les projets de valorisation d'un territoire périurbain (les aménageurs de l'IAURIF sur le plateau de Saclay), celui du conseiller de la maîtrise d'ouvrage (le paysagiste dans le Layon), ou encore celui du médiateur « actif » qui élabore la charte de paysage à Vétheuil. Neutre ou engagé, gendarme ou créatif, le paysagiste est une figure nécessaire des actions publiques de paysage, comme le médecin l'est dans celles de la santé. Sans paysagiste, sans actions publiques de paysage, les territoires évoluent ou stagnent, mais leurs paysages ne relèvent pas de la scène publique.

4.2 Contribution du projet à la réponse aux interrogations soulevées dans l'appel à proposition (en référence aux différents axes)

La proposition faite relevait de trois axes :

- A2 : Le choix d'une méthode d'évaluation et d'analyse
- B2 a1 : La traduction de la dimension paysagère dans les politiques publiques : la traduction de la demande sociale en actions publiques
- B6 : L'analyse des effets des politiques publiques sur les structures matérielles du paysage et de l'adéquation à la demande sociale.

Les résultats obtenus apportent des contributions d'importance très variable, en fonction de difficultés déjà signalées :

- A2 : Les méthodes d'analyse de l'évolution des paysages matériels étaient fondées sur des outils simples (photos aériennes, documents historiques) et des périodes historiques longues (de un à trois siècles). Le but était moins de réaliser des travaux fins de géographie historique, que de dégager les grands mouvements de l'utilisation du sol. L'analyse de la production des images de paysage (peinture, photos) relevait moins de l'histoire de l'art, que de la mise en évidence des motifs paysagers principaux, récurrents (La Roche-Guyon) ou nouveaux (Layon, Saclay) : ceux qui représentaient le site pour les regards extérieurs (touristes) et les habitants. En revanche la méthode d'évaluation reste insuffisante, puisque les indicateurs démographiques n'ont pas été suffisamment complétés par des indicateurs physiques, pour que les changements fins aient pu être saisis. Il fallait se situer à l'échelle intra-communale, ce qui n'était pas possible dans les délais de l'étude.

- B2a1 : Ce point a été assez bien abordé grâce aux travaux fins (thèses de doctorat) de N. Dumont-Fillon et M. Bouraoui. Ils ont montré comment la pression de lobbies associatifs (Saclay, Vexin) s'est traduite par la mise en place par l'État et la Région des actions publiques coercitives (classement) ou incitatives (Plan d'actions paysagères, chartes). Ce phénomène n'a pas été décelé en Anjou.

- B6 : Cette étude qui s'est placée à la fin de la recherche n'a pu révéler que, soit des effets de contrôle (arrêt des sablières), soit des dynamiques en cours (terrasses, plantations de contournements routiers sur le plateau, enduits de façade et pavage à Vétheuil, etc.). Ce constat est suffisant pour montrer l'inflexion des évolutions : de la déprise à la reconquête (Layon, La Roche-Guyon), de la stagnation à la requalification urbaine (Vétheuil), mais il devrait être plus approfondi.

L'adéquation à la demande sociale a été abordée par les enquêtes auprès des habitants des sites de l'ouest parisien. Il apparaît clairement, à l'exception des agriculteurs de Saclay, que la conservation des sites (Vexin) ou l'accessibilité du public au plateau (Saclay) est bien

appréciée par une majorité d'habitants, et ceci pour des pratiques sociales très variables (promenades, visite à la ferme de Viltain, etc.) qui privilégient l'existence d'aménités paysagères et environnementales (calme, confort, sécurité, équipement de loisirs).

4.3 Principaux enseignements :

- Méthode d'évaluation du paysage.

Dans les trois cas étudiés, les paysagistes se voient attribuer la capacité à (re)connaître la qualité d'un site, soit dans le but de la conservation, soit en vue de sa restauration. Ils sont désignés, comme expert/médiateur à cet effet par les commanditaires dont ils tiennent leur légitimité.

- Méthode d'analyse et d'évaluation des politiques publiques ;

S'il faut faire un constat final, c'est celui d'une réelle difficulté à évaluer des actions qui n'ont pas prévu de l'être, et qui s'accompagnent de contextes favorables à leur application (décrue de la démographie périurbaine, démocratisation de la notion de paysage, attention aux milieux naturels et aux paysages agricoles, politique de ceinture verte, etc.). Dans les trois cas étudiés, aux détails près de la diversification des modèles mobilisés (picturaux, scientifiques, techniques ou vernaculaires), les paysages choisis et produits semblent appropriés par une majorité des populations et correspondre "à leurs aspirations". S'il existe manifestement des groupes sociaux dominants qui mobilisent les actions publiques (État et collectivités) pour un bienfait d'intérêt général (les aménités paysagères), il en existe nécessairement d'autres qui n'y parviennent pas. Or ces groupes ne sont pas apparus dans la recherche, quasi-invisibles ou occultés : les carriers de la boucle de Moisson, les promoteurs immobiliers ou les propriétaires fonciers à Saclay. Dans ce dernier site la position des agriculteurs est restée ambiguë : à quelles conditions (financières) resteront-ils (ou leurs successeurs) sur le plateau ?

Là encore, le relais de la compréhension de la recomposition sociale périurbaine doit être passé aux sociologues, pour analyser les nouvelles pratiques de gestion " agricole multifonctionnelle " dans l'espace périurbain. De nouvelles identités sociales se forment aux portes des villes, dans un métissage d'activités aux conséquences imprévisibles, mais où le conflit social est la règle. Or ces conflits sont restés en arrière-plan, comme si l'action publique de paysage avait pour but d'établir des règles, et de les faire respecter autant par la fermeté (le respect de la loi) que par la concertation (la transformation des postures sociales).

- Le rôle des paysagistes

Leurs rôles traduisent assez bien la remarque précédente car leur profession comporte autant des agents d'ordre (des inspecteurs des sites) que des médiateurs (les producteurs des chartes), des planteurs de décors végétaux que des planificateurs ; des jardiniers que des théoriciens, des photographes ou des architectes. Que se serait-il passé dans ces trois sites sans paysagistes ? Nul ne le sait, mais ce qui est certain est que l'inflexion paysagiste de l'évolution des paysages leur est en partie due. En d'autres lieux, sans paysagistes, les sociétés locales et leurs territoires se recomposent, sans recours explicite aux actions publiques de paysage, mais en faisant, sans médiateur, sans expert et sans inspecteur, l'expérience vécue de la production de leurs propres paysages, ceux " auxquels ils aspirent ".

C'est pourquoi, en dépit du flou existant autour d'une profession peu organisée et au titre non protégé, il est important d'approfondir les rôles que les pouvoirs publics confient à cette jeune profession. Dans les trois sites étudiés aucun n'a été sollicité pour jouer le rôle connu de l'architecte-paysagiste maître d'œuvre d'aménagement. Les missions confiées ont été

principalement celles de l'expertise traduite dans le langage des recommandations (Saclay, Layon) ou du dossier de classement (La Roche-Guyon).

Or, contrairement aux pratiques fréquentes dans ce domaine, aucune contre-expertise n'a été demandée par ceux qui auraient pu exprimer un désaccord (les carriers ou les propriétaires spoliés de leur plus-value foncière par exemple). Cela signifie-t-il que cette expertise est d'une nature particulière et que son caractère réglementaire (les commissions départementales ou nationales des sites par exemple) évacue toute contestation ? Ou bien que les enjeux sociaux sont mineurs ? Ou que ces préconisations apparaissent rarement comme des contraintes (Layon) ? Ou encore que leur bien fondé est évident pour tous ? Une autre hypothèse peut être formulée : les paysagistes ne peuvent être assimilés à des experts, mais sont, dans la réalité de leurs pratiques des "accoucheurs de projets locaux". Ils suscitent les transformations de l'espace public, réel ou symbolique, et accompagnent leur mise en œuvre et surtout leur mise en forme. Selon ce point de vue, les paysagistes seraient plus des médiateurs "actifs" que des experts.

Les qualités de site qui sont en jeu dans ces travaux sont autant celles des paysages, que celles de l'espace public qui se confond souvent avec lui. Or ces projets paysagers dépassent presque toujours le domaine public et également les limites administratives. En tant qu'expert, le paysagiste impose souvent l'unité paysagère du site comme l'espace d'action, et parfois facilite aussi les projets de l'État et des collectivités.

De ce fait, la pratique paysagiste apparaît parfois comme subversive : elle remet en cause le droit de propriété et conteste la fragmentation de l'espace par les services publics ou les intérêts privés. À ce titre, elles pose beaucoup de questions aux chercheurs. Au nom de quelle éthique les nouvelles règles de production de l'espace sont-elles proposées ? Sont-elles relatives à des valeurs écologiques (biodiversité, risques naturels), économiques, esthétiques, patrimoniales ou sociales (emploi, civilité, lien social, citoyenneté) ? La recherche de la cohérence et de l'harmonie qui sont souvent des points de départ des projets aboutit-elle ? Le processus de projet de paysage ne change-t-il pas de nature quand l'échelle de l'action passe du site au territoire intercommunal ? Ou bien le paysagisme relève-t-il d'une "ingénierie sociale" inavouée au service des pouvoirs publics ? Autant de questions, aujourd'hui sans réponses suffisamment satisfaisantes, et qu'il faudrait aborder pour que les politiques publiques de paysage gagnent en rigueur et en efficacité, pour qu'également les formations des paysagistes s'adaptent aux enjeux spatiaux et sociaux de la transformation des territoires.

• Prolongements théoriques

Cette recherche ouvre sur de très nombreuses questions, mais dont les principales pourraient être formulées comme suit :

. Quel rôle joue le projet de paysage des paysagistes dans le développement local ? Quelle est, selon les cas, la valeur ajoutée de ces professionnels, par rapport à des actions sans paysagiste ?

. Comment se construisent les identités des groupes sociaux qui mobilisent l'idée de paysage à ses fins ?

. Quelles différences pour l'action publique entre des stratégies patrimoniales et des stratégies paysagères ?

En résumé, une action publique dite de paysage, sera toujours partagée entre deux possibilités :

- être évaluable, en termes mesurables, et de ce fait préciser les objectifs matériels à atteindre (disparition, maintien ou création de formes concrètes précises, dans des lieux précis). Dans ces cas une politique publique de paysage est comparable à une politique de la santé ou de la sécurité.

L'inconvénient de cette position est que la plupart des actions publiques (en matière d'agriculture, d'urbanisme, de logement, de culture, etc.) ont des effets visibles. Aussi le terme consacré est-il de « tenir compte du paysage », car sauf intérêt public évident, il n'est pas réaliste de vouloir réglementer « avec rigueur », toutes les productions de paysage. L'autre risque est, par ailleurs, celui de la normalisation des formes, au nom de l'ordre, de l'harmonie et du bon goût.

- ne pas être évaluable en termes mesurables, mais définir un cadre (un plan, une charte) au sein duquel s'inscrivent les processus de production des paysages validés par le débat public local (PADD), au vu des informations diffusées (atlas de paysage). Ce qui peut alors être suivie par un « observatoire » est la manière dont les « aspirations sociales » des populations (habitants et touristes) sont traduites par le cadre réglementaire (de la DTA, au SCOT et au PLU). Ce qui paraît plus réaliste est de suivre autant l'évolution des armatures paysagères du territoire d'un EPCI que les rapports de pression des acteurs locaux, pour infléchir les choix de développement en fonction de valeurs économiques, sociales, écologiques ou politiques débattues. De ce dernier point de vue, l'évaluation des actions publiques de paysage devrait plutôt se présenter comme « un moment constructif du développement de nouvelles formes de la conscience et de la pratique politique en démocratie » (Conan, 1998) – ou, pour le dire autrement, la notion de paysage tend aujourd'hui à se déplacer vers un rôle d'outil de la restructuration sociale de l'espace, (du remarquable à l'ordinaire, du sectoriel au transversal, de la protection à la conservation inventive ou à la création).